

La table de patronat de Timgad

Par l'appel, si digne d'être entendu, que M. Albert Ballu leur adressait, il y a trois mois, en faveur des fouilles en Algérie, les lecteurs de la *Revue Africaine* ont pu apprendre que, dernièrement, « à Timgad, la perle archéologique de l'Afrique du Nord, on a trouvé une inscription que le monde savant n'avait pas encore vue et qui est relative à un diplôme de patronat de la ville ; c'est d'ailleurs ce diplôme même qui a été exhumé » (1). Peu après, M. Cagnat a présenté le document à la commission de l'Afrique du Nord ; mais dans le sobre commentaire qu'il lui consacre, il fait toutes ses réserves sur les dernières lettres de la quatrième ligne : « celle qui suit le groupe FL PP est très probablement un R ; sauf S et A on ne peut ensuite rien distinguer de sûr » (2). En d'autres circonstances, je n'aurais jamais eu la prétention de revenir sur un texte déjà publié par mon maître ; mais il ne lui en est parvenu entre les mains qu'un moulage dont j'ai pu apprécier toute l'imperfection par celle du double qu'en possède le Musée de Mustapha ; et j'ai eu la chance, lors d'une récente visite à Timgad, le 5 mars, de voir et de copier moi-même l'original.

C'est une plaque de bronze, mesurant $0^m39 \times 0^m252$ et partagée en deux registres que souligne une bordure

(1) Albert Ballu, *Les Monuments historiques en Algérie*, ap. *Revue Africaine*, 1912, p. 372.

(2) René Cagnat, dans les procès verbaux de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord (novembre-décembre 1912), ap. *Bull. Arch. du Comité des Trav. Hist.*, 1913, p. LXIII.

au trait. Le registre supérieur affecte la forme d'un triangle isocèle dont la bissectrice aurait 14 cm. de long; il encadre une couronne à lemnisque où s'inscrit un *Signum Christi* formé du monogramme Constantinien avec l' α et l' ω (1). Le registre inférieur, quadrangulaire, renferme le texte, au dessous duquel, à droite et à gauche du champ épigraphique, deux courts épis se dressent en face l'un de l'autre, pauvres ornements d'un art rudimentaire.

L'inscription proprement dite comprend huit lignes de longueur inégale, dont les lettres ne dépassent guère 1 cm. 1/2 de hauteur, sauf pourtant aux deux dernières lignes, où elles atteignent 2 cm. (2), environ.

J'ai lu, — ou cru lire à travers la glace de la vitrine où elle est déposée :

COLONICOLONIE
MARCHIANETRAIANE
THAMOGADIENSIS
ELIOIVLIANOFLPPRESIDALI
OBREPARATIONEMCIVITANIS
ORDOETPOPVLVS
TABVLA PATRONATVS
OBTVLERVNT

*Coloni coloni[a]e | Marchian[a]e Traian[ae] | Thamo-
gadiensis | [A]elio Iuliano | fl(amini) p(erpetuo)
pr[a]esida[li] | ob reparationem civita[t]is | ordo et
populus | tabula[m] patronatus | obtulerunt.*

(1) Gsell, *Monuments Antiques de l'Algérie*, II, p. 115, n° 1 : c'est au type numéroté 2 dans la liste dressée par M. Gsell avec sa précision coutumière que se rattache notre exemplaire.

(2) Noter la forme des Λ sans barre transversale.

A la l. 2, la restitution de **TRAIANI** s'impose (1). A la l. 4, le mot qui manque à la lecture de M. Cagnat se révèle enfin. Un **D** m'est nettement apparu, entre l'I et l'A que le moulage présente aussi. Cette remarque était trop importante pour ne pas appeler confirmation. Sans la lui communiquer, j'avais prié mon élève, M. E. Lévy, qui devait aller, de Constantine, passer quelques jours à Timgad pendant ses vacances de Pâques, de bien vouloir copier à son tour la table de patronat. Il vient de me rapporter une constatation identique — et indépendante. Dès lors, comme la ligne se termine par deux hastes droites, et que la première de ces deux hastes, écourtée en haut, semble bien détacher d'elle, en bas, comme l'amorce de la virgule qui caractérise les L dans le reste du document, je n'hésite pas à proposer, de la ligne 4, la leçon suivante :

[A]elio Iuliano fl(amini) p(erpetuo) pr[a]esida[li].

D'une part, en effet, si le sacerdoce de *flamen perpetuus* s'exprime le plus souvent par le redoublement FL.PP, il y a aussi de nombreux cas où, comme sur l'*Album* de Timgad, pour ne citer que cet exemple célèbre et topique, le sigle P, après FL, lui suffit (2). D'autre part, si le terme « pr[a]esida[li] » adjoint à *fl(amini) p(erpetuo)* ne va pas sans causer quelque surprise, il est loin, j'espère le montrer tout à l'heure, de créer une difficulté insurmontable. Par ailleurs, toutes les autres lignes sont d'une interprétation évidente. Les anomalies apparentes dont elles sont remplies : l'*ae* systématiquement remplacé

(1) Cf. C. I. L., VIII, 2355, 17842 et 17843. Sur la *curia Traiana* à Timgad, cf. la nouvelle inscription publiée par M. Cagnat, *Revue des Études Anciennes*, 1913, p. 39-40.

(2) Cf. C. I. L., VIII, 2403 (= 17824) et 17903. C'est à la première de ces deux inscriptions que se réfère, dans toutes mes citations la mention *Album*, sans plus.

par *e* ⁽¹⁾, — *Marchiane* pour *Marciane* ⁽²⁾, — *Thamogadiensis* pour *Thamugadensis* ⁽³⁾, — *tabula* pour *tabulam* ⁽⁴⁾, n'en sont pas en Afrique ou n'en sont plus à la basse époque ⁽⁵⁾. Et le sens va de soi : les colons de la colonie de Timgad, fondée par Trajan en l'honneur de sa sœur Marcia, sénat des décurions et assemblée du peuple, ont offert à Aelius Iulianus, pour le remercier d'avoir rebâti leur ville, une table de patronat.

On sait ce qu'il faut entendre par là : quand une cité autonome — qu'elle soit municipale, colonie, ou non, peu importe ⁽⁶⁾ — choisissait un personnage influent — homme, ou femme, peu importe encore ⁽⁷⁾ — pour patron, les décurions de cette cité, soit avec l'assentiment des comices populaires, comme l'on doit supposer que la chose s'est passée à Timgad ⁽⁸⁾, soit sans cet assentiment, comme aussi, vers le même temps, il advint en Afrique ⁽⁹⁾, lui notifiaient cet honneur par l'offrande simple ⁽¹⁰⁾, ou la remise par ambassade ⁽¹¹⁾ d'une table de bronze. Sur ces

(1) L. 1 : *colonie* ; l. 2 : *Marchiane, Traian[e]* ; l. 4 : *Elio, presidali*.

(2) L. 2.

(3) L. 3.

(4) L. 7.

(5) La confusion de *ae* et *e* remonte aux premiers siècles et était commise même à Rome jusque dans les cercles littéraires ; cf. Hoffmann, *de titulis Africae Latinis quaestiones phoneticae*, Diss. Breslau, 1907, p. 55. Le *ch* = *c* dur est fréquent en Afrique, même dans les mots latins ; cf. Hoffmann, *op. cit.*, p. 47, et les exemples de la forme *Marchianus* ap. *C. I. L.*, VIII, 280 (= 11583) et 4713. L'omission de l'*m* final est un phénomène général (Hoffmann, *op. cit.*, p. 19). Enfin la forme — inédite — *Thamogadiensis* sert de transition toute naturelle entre la forme *Thamugadiensis* qu'on trouve chez Saint Optat, dans la première moitié du IV^e siècle, et les formes *Tamogadensis* et *Tamogaziensis* notées au cours du V^e siècle (Gsell, *Atlas*, fasc. 27, p. 24, col. 1).

(6) Cf. les inscr. *C. I. L.*, VIII, 68 et 69.

(7) Cf., ap. *C. I. L.*, IX, 4329, de Peltuinum, près Prata, une *tabula patronatus* décernée à Nummia Varia, *sacerdos Veneris*.

(8) L. 6 : *ordo et populus*.

(9) *C. I. L.*, II, 2110 : *ordo Tipasensium optulit*.

(10) C'est le cas des deux exemples précédents.

(11) Cf. les formules de *C. I. L.*, VIII, 69, 8837 et 9767.

tabulae, ou bien ils faisaient graver tout au long le texte du sénatus-consulte qu'ils avaient voté, avec l'énumération des services déjà rendus par celui — ou celle — qu'ils pensaient honorer ainsi, et des devoirs nouveaux qu'entraînait pour leur élu le patronat qu'ils venaient de lui déférer ; ou bien ils se contentaient d'inscrire leur décision et un bref rappel des motifs qui la leur avaient dictée (1). Il est probable, au reste, que plus les villes ont adopté de patrons, plus elles ont dû simplifier les formules de ces diplômes (2)...

Si on en a retrouvé un peu partout dans l'Empire Romain (3), ceux qui émanent de cités africaines sont particulièrement nombreux ; et nous possédons des tables de patronat délivrées à Curubis (4), à Apisa Maius (5), à Siagu (6) en Proconsulaire, au Pagus Gurzensis (7) et à Gurza (8) en Byzacène, à Themetra (9) et Thimiliga (10), villes dont on ignore l'emplacement exact sur la carte de la Tunisie actuelle (11), à Tupusuctu (12) en Maurétanie Sitifienne, à Tipasa (13) et au Portus Magnus (14) en Maurétanie Césarienne. Quelques-unes ont été trouvées

(1) Cf. les *tabulae* de Tingad et Tipasa.

(2) Par ex., il ne faut pas oublier que les patrons de Tingad occupent dix lignes sur l'*Album*.

(3) Voir les textes réunis dans Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum*, 2849-2861 ; dans Dessau, *Inscriptiones selectae*, 6093-6120 ; et dans P. F. Girard, *Textes*³, p. 833-836.

(4) *C. I. L.*, VIII, 10525. *Curubis* = Kourba.

(5) *C. I. L.*, v, 4921 ; *Apisa Maius* = Aïn-Tarfech-Chena.

(6) *C. I. L.*, v, 4922 ; *Siagu* = Kasr-es-Zit.

(7) *C. I. L.*, VIII, 68 ; *Pagus Gurzensis* = Kala Kebira.

(8) *C. I. L.*, VIII, 69.

(9) *C. I. L.*, v, 4919.

(10) *C. I. L.*, v, 4928.

(11) Sur l'emplacement de ces deux villes, cf. Tissot, *Géographie Comparée*, II, p. 763.

(12) *C. I. L.*, VIII, 8837 ; *Tupusuctu* = Tiklat.

(13) *C. I. L.*, II, 2210.

(14) *C. I. L.*, VIII, 9767 ; *Portus Magnus* = Vieil-Arzew.

dans les ruines des cités qui les décernèrent ⁽¹⁾, et d'autres plus ou moins loin de leurs territoires : celle de Curubis à Tunis, celle de Tipasa à Cordoue, celles de Themetra, Thimiliga, Apisa Maius et Siagu, dans l'Italie du Nord, à Brescia ⁽²⁾. C'est qu'en effet, la table de patronat était habituellement gravée sur deux exemplaires : l'un était affiché sur un des monuments publics de la cité donatrice, l'autre, propriété du patron, le suivait dans ses changements de résidence. Notre table a été trouvée à Timgad ; mais comme le patron qui en bénéficia semble avoir habité Timgad ⁽³⁾, il n'y a aucune conséquence à tirer du lieu de la découverte ⁽⁴⁾.

Quelques-unes de ces tables, datées avec certitude par les consulats qu'elles mentionnent, remontent au 1^{er} siècle ap. J.-C. ⁽⁵⁾ ou même aux dernières années qui ont précédé notre ère ⁽⁶⁾. La nôtre, très postérieure, a pour originalité essentielle de placer sous l'invocation du Christ des honneurs municipaux rendus à un officiant du culte impérial ⁽⁷⁾. Mais nous savions déjà qu'en Afrique le flaminat

(1) Notamment les tables du *Portus Magnus*, de *Tupusuctu* et celles de *Gurza*, qui ne se trouvent aujourd'hui au Musée de Cortone que parce que César Borgia les rapporta d'Afrique en Italie.

(2) Voir les références qui précèdent ; et les notices correspondantes du *C. I. L.*

(3) Cf. les pages qui suivent.

(4) Quelques tables de patronat sont percées de trous qui permettaient de les fixer. La nôtre n'en montre pas. Quand je suis allé à Timgad, le 5 mars dernier, je n'ai pu avoir que des renseignements très vagues sur la région d'où elle a été tirée : *des environs du Capitole*. S'il était précisé, cet indice aurait son intérêt ; car le patron qu'elle nomme a précisément restauré le portique de cet édifice ; et peut-être est-ce l'exemplaire municipal jadis appendu au mur qu'Aelius Iulianus releva qui est arrivé jusqu'à nous.

(5) 27 p. J.-C. : *C. I. L.*, v, 419 ; 55 p. C. : *C. I. L.*, viii, 8837 ; 65 p. C. : *C. I. L.*, viii, 69.

(6) 12 av. J.-C. : *C. I. L.*, viii, 68.

(7) Cf., par opposition, au *C. I. L.*, ix, 259, une table de patronat de Genusia (Genosa), de 395 p. C., finissant par « *aput [P]enates domus huius dedicari* ».

perpétuel n'était nullement incompatible avec la confession de la foi et la pratique des vertus chrétiennes (1) ; et la table de patronat que l'*Ordo* des *Tipasenses* offrit à *Fl(avius) Hyginus*, comte et *praeses* de la province de Maurétanie Caesarienne débute déjà, comme la nôtre, par le chrisme entre l' α et l' ω (2). A la fin du IV^e siècle, les chrétiens étaient donc assez forts, en Afrique, non seulement pour se déchirer, sans périr, en haines sanglantes et hérésies furieuses (3), mais pour emprunter, au lendemain même de la réaction Julienne, les formes traditionnelles d'un paganisme sécularisé dont ils pensaient n'avoir plus rien à craindre (4).

C'est, en effet, de cette période que M. Pallu de Lessert (5) a eu raison de dater la *tabula patronatus* de Tipasa ; c'est à la même période qu'il nous faut rapporter celle de Timgad. Comme M. Cagnat l'a noté (6), le personnage auquel elle revient n'est pas un inconnu pour nous. *Aelius Iulianus* figure, en qualité de *fl(amen) p(erpetuus)*, sur l'*Album* de Timgad (7), et c'est pendant qu'il était curateur de la colonie pour la seconde fois que le Capitole de Timgad fut restauré par ses soins (8). L'*Album* de

(1) Voir la remarque pénétrante de M. Jullian et les textes qu'il allègue s. v^o *Flamen*, dans le *Dictionnaire des Antiquités Saglio et Pottier*, II, 2, p. 1188.

(2) *C. I. L.*, II, 2210.

(3) Cf. Monceaux, *Histoire Littéraire de l'Afrique Chrétienne*, IV, p. 42-43.

(4) Après Constantin, le culte provincial des Empereurs avait été réduit à des jeux (cf. Chapot, s. v^o *sacerdos provinciae*, dans le *Dictionnaire des Antiquités Saglio et Pottier*, IV, 2, p. 947) ; mais dans les provinces orientales l'empressement de certains chrétiens à les célébrer finit par choquer les pouvoirs publics. Voir, en particulier, une constitution de 386 dans le *Code Theod.*, XII, 1, 112.

(5) Pallu de Lessert, *Fastes*, II, p. 352.

(6) Cf. Cagnat, *Bull. Arch. Com. Trav. Hist.*, 1912, p. LXIV et les trois textes qu'il a cités.

(7) *Album*, I, 36.

(8) *C. I. L.*, VIII, 2388.

Timgad appartient probablement au règne de Julien (355-363)⁽¹⁾. Les constructions refaites du Capitole de Timgad ont été inaugurées, pendant le règne de Valentinien et Valens, sous le gouvernement de *Publius Caeionius Caecin[a Albi]nus vir clarissimus consularis*, soit entre 364 et 367⁽²⁾. Notre table de patronat a donc été offerte à Aelius Iulianus postérieurement à cette dernière date, puisqu'alors il n'était pas encore patron, mais à une date assez voisine puisqu'il la mérita « *ob reparationem civita[t]is* », c'est-à-dire pour cette restauration de la ville dont les travaux du Capitole ne devaient pas constituer la moindre part ; et il semble que nous puissions maintenant retracer les différentes étapes de la carrière municipale d'Aelius Iulianus, de Timgad : flamine perpétuel entre 355 et 363, deux fois curateur entre 364 et 367, il est devenu patron peu après, sinon tout de suite après.

Cette progression serait assez naturelle ; mais elle est contrariée, quand on y réfléchit, par le libellé de notre *tabula patronatus*. En la lui décernant, les colons de la *colonia Thamogadiensis* ne pouvaient que rappeler ou tous les titres d'Aelius Iulianus ou le dernier en date — et le premier en dignité — de ceux qu'Aelius Iulianus avait portés jusqu'alors. En d'autres termes, la table devrait mentionner ou son flaminat et ses curatelles, ou sa seconde curatelle seulement. Or, elle ne mentionne qu'un flaminat. De là, à mon avis, la nécessité que ce flaminat ne coïncide pas avec celui de l'*Album* mais se superpose à la seconde curatelle de la dédicace Capitoline. Aussi

(1) Cagnat, *Cours d'Epigraphie*³, p. 301.

(2) Cf. Pallu de Lessert, *Fastes*, II, p. 327-329, et Cagnat, *les Fastes municipaux de Timgad*, dans le *Bull. de la Soc. Arch. de Constantin*, 1902, p. 19. C'est également sous ce gouvernement, soit entre 364 et 367, qu'Aelius Iulianus, curateur pour la première fois, érigea sur le marché de Sertius une statue à la Concorde des Augustes Valentinien et Valens (*Bull. Arch. du Com. des Trav. Hist.*, 1894, p. 361).

bien Aelius Iulianus n'est-il plus, quand il la reçoit, un flamine perpétuel ordinaire. C'est un *fl(amen) p(erpetuus) pr[a]esida [li]s*.

Il est bien vrai que ce titre est le premier de son espèce, que nous ne connaissions jusqu'à présent, en Afrique, que deux flamines provinciaux désignés par le génitif du nom de la province et sans indication de perpétuité (1). Mais, d'abord, on ne saurait édifier une règle sur deux exemples, ni considérer une expression rare comme une expression impossible. Ensuite, la perpétuité de l'honneur ne fait pas plus de difficulté dans le cadre élargi de la province que dans le cadre restreint de la cité, où la critique contemporaine la concilie tant bien que mal avec l'annalité de la fonction (2). Enfin, à donner aux mots leur valeur propre (3), — et c'est bien la meilleure manière de ne pas commettre une trop grave méprise sur une locution inusitée —, un *flamen praesidalis* ne peut avoir été qu'un flamen de la province à laquelle Timgad appartenait, et qui ne pouvait être, en effet, soumise qu'à un *praeses*, soit le *praeses* de la Numidie Cirtéenne, si l'on admet la division couramment proposée pour l'Afrique d'après les réformes Dioclétio-Constantiniennes, soit — si l'on préfère l'hypothèse séduisante de M. Cagnat — le *praeses*

(1) Cf. à Cherchell, *C.I.L.*, VIII, 9409 et à Philippeville *C.I.L.*, VIII, 7986-7987.

(2) Cf. J. Schmidt, *Rheinisches Museum*, 47 [1892], p. 114-129, *in fine*.

(3) La forme la plus correcte est *praesidalis*, non *praesidialis*: cf. Forcellini, *Lexicon*, s. v°. A parler exactement, un *flamen praesidalis* serait un *flamen* attaché au *praeses*, contribuant avec lui à la célébration du culte impérial pour toute l'étendue de sa circonscription administrative. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à l'hypothèse qui, séparant *fl(amen) p(erpetuus)* et *pr[a]esidalis* ferait de Aelius Iulianus un ancien *praeses*. Où et quand l'eût-il été? Tout au plus pourrait-on admettre que ce titre de *praesidalis* était, au siècle des *consulares*, purement honorifique, et qu'on pouvait le recevoir sans avoir été *praeses*. Reste enfin l'hypothèse d'une fonction municipale distincte, supérieure à la curatelle, que le mot *praesidalis* exprimerait. Mais il faut avouer que si elle est logique, elle est contraire aux usages de la langue et reste impossible à justifier d'un autre exemple.

de la Numidie *Militiana* (1). De toute façon, on comprend aisément que le *concilium* de la province, qui avait déjà siégé à Timgad entre 180 et 190 (2), ait pu recruter dans cette ville, à la fin du IV^e siècle, les desservants du culte impérial auquel il avait à pourvoir; et nous devons d'autant moins nous étonner qu'Aelius Iulianus en ait été chargé au sortir de ses curatelles et à la veille de sa promotion au *patronatus coloniae*, que, précisément, entre les *patroni* (3) et le *curator* (4) de l'*Album* de Timgad, se placent les *sacerdotales* (5), c'est-à-dire, selon l'interprétation de Mommsen (6) : les prêtres élus par le *concilium* pour la célébration du culte provincial des empereurs.

Flamine municipal (*Album*), ensuite curateur (dédicace Capitoline), puis flamine provincial, enfin patron (*tabula patronatus*), Aelius Iulianus aurait ainsi franchi, sur la voie des honneurs civils et religieux auxquels on pouvait atteindre dans sa cité, toutes les étapes qu'y marque, en sens inverse, mais dans le même ordre, l'*Album Thamugadi*; et ce ne serait pas le moindre mérite de la dernière découverte du Service des Monuments Historiques à Timgad que de fournir à cette inscription illustre et précieuse l'appoint d'un document exactement complémentaire.

Saint-Eugène (Alger), 25 avril 1913.

JÉRÔME CARCOPINO.

(1) Cagnat, *Armée Romaine d'Afrique*, 2^e éd., Paris 1912, p. 709.

(2) Cf. Gsell, *Atlas*, fasc. 17, p. 24, col. 2.

(3) *Album*, l. 3-14.

(4) *Album*, l. 18-19. Aelius Iulianus a été curateur pendant deux années : l'épigraphie ne nous a fait connaître que sa seconde curatelle. Peut-être aussi, entre le flaminat et la première, avait-il revêtu le duumvirat (*Album*, l. 20-22).

(5) *Album*, l. 15-17.

(6) Mommsen, *Eph. Ep.*, III, p. 81-82.